

Rôle de la Direction de la recherche (R-05, 1989)

Ce rapport présente une stratégie générale pour le développement de la fonction de recherche au Service correctionnel du Canada, et propose un rôle et mandat spécifiques pour la Direction de la recherche. Il définit une procédure pour le développement et l'approbation d'un plan national annuel de recherche, il suggère un mécanisme pour le suivi périodique du progrès réalisé et la révision des priorités lorsque nécessaire. Il décrit une approche multi-dimensionnelle pour la communication et la dissémination efficaces des résultats de recherche.

En définissant les recherches correctionnelles appliquées, le rapport indique que toutes les recherches effectuées devraient être pertinentes au niveau opérationnel. Elles devraient aussi se rattacher clairement à quelque question politique, soit actuelle ou en devenir, qui répond aux besoins des régions et de l'Administration centrale. Toutes les recherches doivent refléter les meilleures normes possibles de rigueur scientifique et doivent être publiées dans un langage clair pour l'ensemble de ses lecteurs.